Nations Unies S/PV.7305



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 novembre 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7305e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 11 novembre 2014, à 9 h 45

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 11 novembre 2014, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7305e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.
>
> Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé de M. Ladsous.
>
> Les membres du Conseil, M. Ladsous et les représentants des pays participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

14-64479 (F) 111114 111114



